

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 23/03/2026 - 1918 - 2023 B 01819 - 981 782 196 - 2C2M

*Certifiés sincères et conformes la présidence*

**BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025



N° 15948 \* 07

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: 2C2M  
 Adresse de l'entreprise: 44 Avenue de Chantilly 60300 SENLIS  
 SIRET: 9 8 1 7 8 2 1 9 6 0 0 0 1 9  
 Durée de l'exercice en nombre de mois: 1 2  
 Durée de l'exercice précédent: 1 0

ACTIF		Amortissements - Provisions		Exercice N clos le	
		1	2	30 09 2025	
		Net		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010	012		
		Autres *	016		
	Immobilisations corporelles *		1 715 030	538	
	Immobilisations financières * (1)		042		
	<b>Total I</b>	1 715 048	538	1 177	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	9 409 070	9 409
		Autres * (3)		534 074	534
		Valeurs mobilières de placement		082	
		Disponibilités	084	11 088 086	11 088
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	<b>Total II</b>	096	21 032 098	21 032	
<b>Total général (I + II)</b>		110	22 746 112	538	22 208

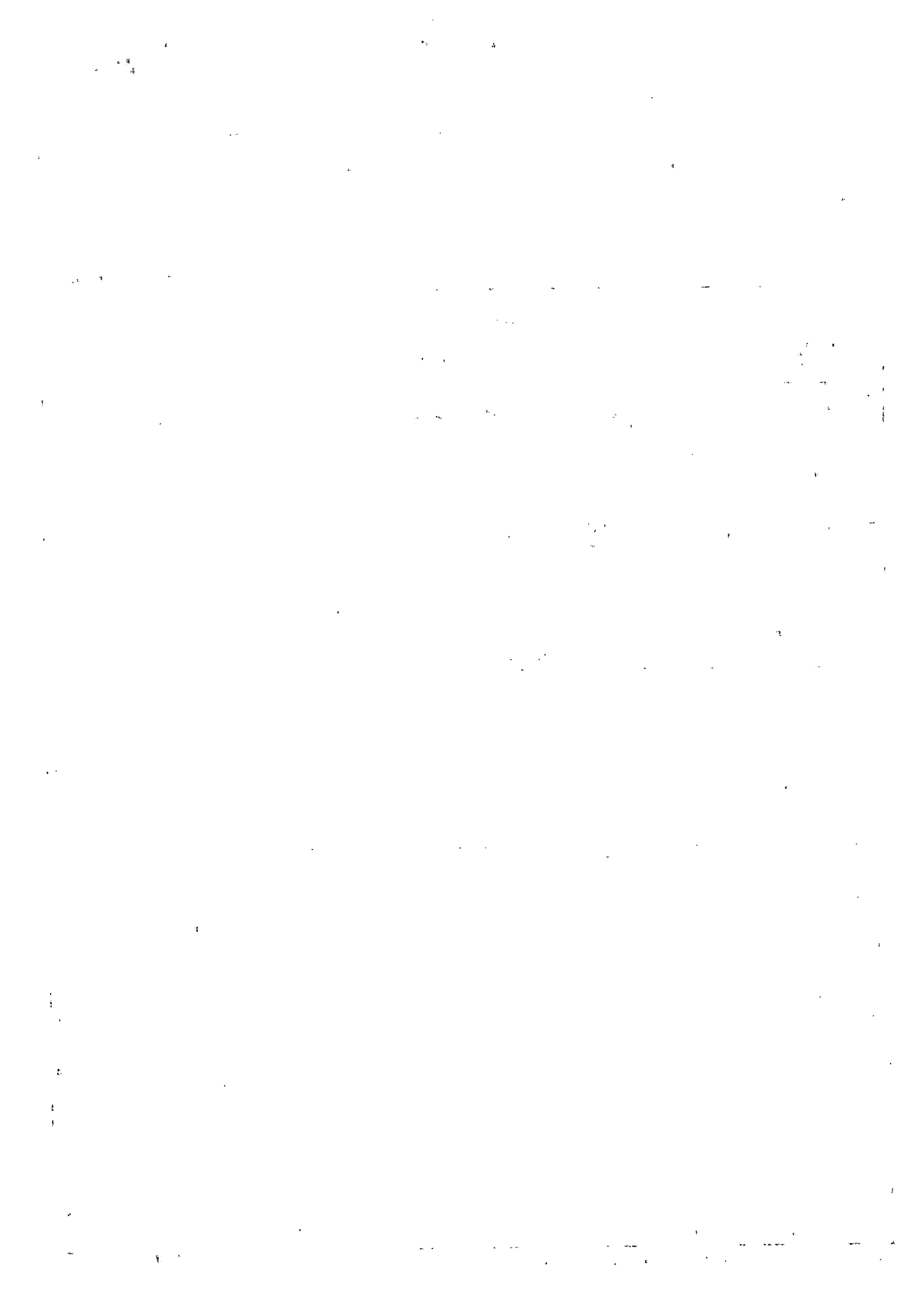
**DEPOSÉ LE** 23 MAR. 2026  
 Tribunal de Commerce de Compiègne  
 N° 1918  
 La Greffière



PASSIF		Exercice N NET	
		1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	407
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	10 032
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	<b>Total I</b>	142	11 439
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	520
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	3 641
	Comptes courants d'associés	173	3 934
	Autres dettes	175	7
	Produits constatés d'avance	174	
	<b>Total III</b>	176	10 770
<b>Total général (I + II + III)</b>		180	22 208

RENVOIS	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		Dont dettes à plus d'un an	195
	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



Formulaire obligatoire (article 302 septes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS 2C2M</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le <b>30 09 2025</b>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218		
					<b>46 189</b>		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
Autres produits				230	9		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>				232	<b>46 198</b>		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	<b>22 456</b>	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		239	244	<b>329</b>	
	Rémunérations du personnel *				250	<b>8 189</b>	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	<b>3 084</b>	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254	<b>336</b>	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	<b>2</b>	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				264	<b>34 396</b>		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	<b>11 802</b>	
Produits financiers (III)	280				294		
				<b>Charges financières (V)</b>			
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348					
<b>Impôt sur les bénéfices * (VII)</b>					306	<b>1 770</b>	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	<b>10 032</b>	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	<b>10 032</b>	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	<b>1 770</b>		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) * 249 )	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>					997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987		342	
				JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies) *	127		ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) *	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A *	181		
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies) *	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	<b>11 802</b>	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	<b>11 802</b>	372

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Corbihier Silcères et conformes, le président*



# 2C2M

Société par action simplifiée à Actionnaire Unique

Au capital de 1000.00€euro

Siège social : 44 Avenue de Chantilly – 60300 Senlis

R.C.S. Compiègne n°981 782 196

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Du 6/01/2026**

Le six janvier deux mille vingt-six à dix heure l'actionnaire s'est réuni au siège de la société en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents :

Maud MOUILLARD, propriétaire de 1000 (mille) actions

Total des actions présentes : 1000 (mille) actions sur les 1000 (mille) actions composant le capital social.

Maud MOUILLARD préside l'assemblée en qualité de Présidente actionnaire et constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la présidente.
- le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- 1- Rémunération du Président à partir du 01/11/2025
- 2- Approbation des comptes annuels 2025
- 3- Affectation du résultat

Il donne ensuite lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution :

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport des comptes annuels clos le 30 septembre 2025 de la Présidence décide que le Président percevra une rémunération à compter du 01/11/2025 (premier novembre deux mille vingt-cinq) de 646,45€ brut

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport des comptes annuels clos le 30 septembre 2025, les approuve

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. Donne quitus à la présidence.

Troisième résolution :

La présidente propose l'affectation du résultat comme suit :

Montant total du résultat : 10031.67 €

Dividende à distribuer : 10 000€ brut

Mise en report : 31.67€

Date de versement des dividendes : 15/01/2026

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

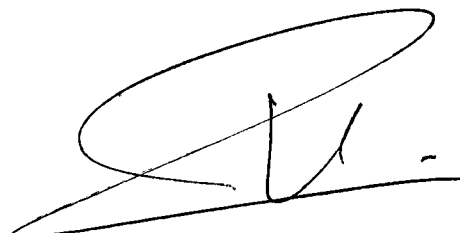
L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Présidente pour effectuer les démarches nécessitées par la précédente décision.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à onze heure

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président et les associés

Maud Mouillard



ram

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support effective decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and reporting, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and integration. It provides strategies to overcome these challenges and ensure the integrity of the data.

5. The fifth part of the document discusses the importance of data governance and the role of a data governance committee. It outlines the key principles and best practices for implementing a robust data governance framework.

6. The sixth part of the document focuses on the role of data in strategic planning and performance management. It explains how data-driven insights can inform strategic decisions and track the organization's progress against its goals.

7. The seventh part of the document discusses the importance of data literacy and the need for training and development programs. It emphasizes that all employees should have the skills and knowledge to effectively use data in their work.

8. The eighth part of the document addresses the ethical considerations of data management, such as privacy, consent, and bias. It provides guidance on how to ensure that data is used responsibly and in compliance with applicable laws and regulations.

9. The ninth part of the document discusses the future of data management and the emerging trends in the field. It highlights the potential of artificial intelligence, machine learning, and big data to transform data management practices.

10. The tenth part of the document provides a summary of the key points discussed in the document and offers recommendations for further action. It encourages organizations to embrace a data-driven culture and invest in the necessary resources to succeed in the digital age.

11. The eleventh part of the document discusses the importance of data security and the need for robust security measures. It outlines the key principles of data security and provides best practices for protecting sensitive data from unauthorized access and breaches.

12. The twelfth part of the document provides a conclusion and a call to action. It emphasizes that data is a valuable asset and that organizations must take a proactive approach to data management to maximize its potential and drive sustainable growth.